

countries could not and should not, if they wanted to, take part in some way in the work that we will be doing in Vienna. Those sessions will certainly bring out new elements in the matter, as we will first consider the real aspects of human rights at present; then the nature of these rights; how man could be protected; new means of protection, in particular the establishment of an ombudsman which is now in process; and then, another problem which is that of the wrong done to human rights by those who use them in an abusive fashion, who claim the rights of man to wrong man.

This is a proposal we are making and we are not, on this point, in the realm of the unreal I believe; on the contrary we have, for many months, worked hard in Strasbourg; in particular, we were able to take a stand on air piracy, which has had a direct effect on the work done elsewhere, on the agreements which have been established. For example, according to the Turkish member who came to tell us at the last session, the position taken by the Strasbourg assembly has allowed the Turkish Appeal Court to base its position of refusal of extradition of *pseudo* air pirates. On the other hand, we have started the study of the extraordinarily delicate problem of the sea bed and, although we are less interested in pollution because it is a problem of a policing on which we have less influence, we have preoccupied ourselves with current problems brought about by the complete reversal of the doctrine of Maritime law. Maritime law emerged in the sixteenth century and developed especially through laws passed during the seventeenth century and under the French revolution in the eighteenth. Added to this were other eighteenth century laws and agreements and treaties passed in the nineteenth century, until the sea was finally considered as a *res nullius* or as a *res communis* with the freedom of peaceful navigation for all.

Now we are concerned with the development of the sea bed which is probably the greatest resource for the future of our children, even maybe for the youngest among us. This development of the sea bed cannot be maintained with the present conception of the freedom of the sea. The necessary appropriations will also be needed and, on this point, we would wish that a European doctrine be established. There we were told, and justly, and you who have large coastal areas, could also tell us this, that it is a problem which is not solely European but of the world, without doubt. But this would be already a great thing if the European states could establish clear directions on this point. There are other problems that we face. In every case we can now draw guidelines, guidelines which are not merely optioned, but actually carry good prospects for future common legislation by virtue of the fact that the various Parliaments concerned are brought face to face in our midst. And this is an extremely useful role, on condition that all does not stop at Strasbourg and that once the guidelines are established, the respective Parliaments try to make them succeed. We are in fact considering the introduction of

rieur de chacun des parlements par des moyens appropriés. Et, ici, je me demande, étant donné que la Convention est close et qu'elle ne peut pas être l'objet de l'adhésion de la part des États qui n'appartiennent pas au conseil, si par contre, d'autres pays qui le voulaient ne pourraient et ne devraient pas venir participer dans une certaine mesure aux travaux que nous mèneront à Vienne. Ces travaux permettront certainement de dégager des éléments très neufs en la matière, étant donné que nous commencerons par, d'abord, envisager les véritables aspects des Droits de l'homme à l'heure présente, la nature de ces droits, comment l'homme pourrait être protégé, les moyens nouveaux de protection, en particulier l'institution de l'ombudsman qui va en se développant; et puis, un autre problème qui est celui du mal que font aux Droits de l'homme ceux qui en usent de façon abusive, qui se recommandent des droits de l'homme pour violer celui-ci.

C'est là une proposition que nous faisons et nous ne sommes pas sur ce point, dans l'irréalité je crois; à l'inverse nous avons, depuis quelques mois, beaucoup travaillé à Strasbourg; nous avons pu nous prononcer sur la piraterie aérienne notamment; et là, l'action que nous avons exercée a été réelle, réelle sur les travaux faits par ailleurs, les conventions qui sont élaborées. Par exemple, d'après le député turc qui est venu nous le dire à la dernière session, la position prise par l'Assemblée de Strasbourg a permis à la Cour de cassation turque de fonder sa position de refus en matière d'extradition des *Pseudo* pirates aériens. Par ailleurs, nous avons commencé l'examen du problème extraordinairement délicat du fond des mers; et si nous sommes moins intéressés à la pollution parce que c'est un problème très immédiat de police sur lequel nous avons moins d'action, nous nous sommes préoccupés des problèmes que pose maintenant le renversement complet de la doctrine en matière de droit maritime. Celui-ci depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, du XVII<sup>e</sup> surtout et sous l'action de la révolution française au XVIII<sup>e</sup>, reçut son point de départ par l'ère de vieux actes; s'y ajoutaient les autres, au DVIII<sup>e</sup> et les conventions et les traités, au XIX<sup>e</sup>; la mer a enfin été considérée comme une *res nullius* ou comme une *res communis* avec la liberté de navigation pacifique pour tous.

Eh bien, aujourd'hui, c'est l'exploitation des fonds marins qui sont peut-être la très grande ressource de l'avenir pour nos enfants, peut-être même déjà pour les plus jeunes d'entre nous. Cette exploitation du fond des mers ne peut pas être maintenue avec les conceptions actuelles sur la liberté de la mer. Il y aura des appropriations nécessaires et sur ce point, nous souhaiterions qu'une doctrine européenne soit formulée. Là on nous a bien dit, et à juste titre, et vous qui avez de vastes étendues de côtes, vous pourriez nous le dire aussi, que c'est un problème qui n'est pas seulement européen mais mondial, sans doute. Mais ce serait déjà une grande chose si les États européens pouvaient formuler des directives, des orientations nettes, sur ce point. Il y a d'autres problèmes que nous avons envisagés et partout, nous pouvons actuellement tracer des lignes d'orientation, lignes d'orientation dont la valeur n'est pas simplement optative, mais qui ont une valeur comme l'on dirait aujourd'hui de prospectives ou de futuribles, grâce précisément au fait que les différents Parlements sont amenés à se confronter dans notre sein. Et c'est là un rôle extrêmement utile, extrêmement utile à la condition que tout ne